

N° 32

3^e ANNÉE

SEPTEMBRE 1898

LE NUMÉRO: 20 CENTIMES

LA
COOPÉRATION DES IDÉES

Revue mensuelle de Sociologie positive

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

PARIS — 17, Rue Paul-Bert, 17 — PARIS

SOMMAIRE :

DANIEL HALÉVY.....	<i>Le Militarisme.</i>
H. DENDORÉ.....	<i>Une réforme. — La suppression des peines de l'adultère.</i>
HENRY BÉRENGER.....	<i>Chez les ouvriers du faubourg St-Antoine.</i>
G. DEHERME.....	<i>Les Universités populaires.</i>
ALBERT JOUNET.....	<i>La Question Sociale.</i>
G. DEHERME.....	<i>Les livres qui font penser.</i>

Abonnement annuel: France, 3 fr. — Etranger, 4 fr.

PARIS

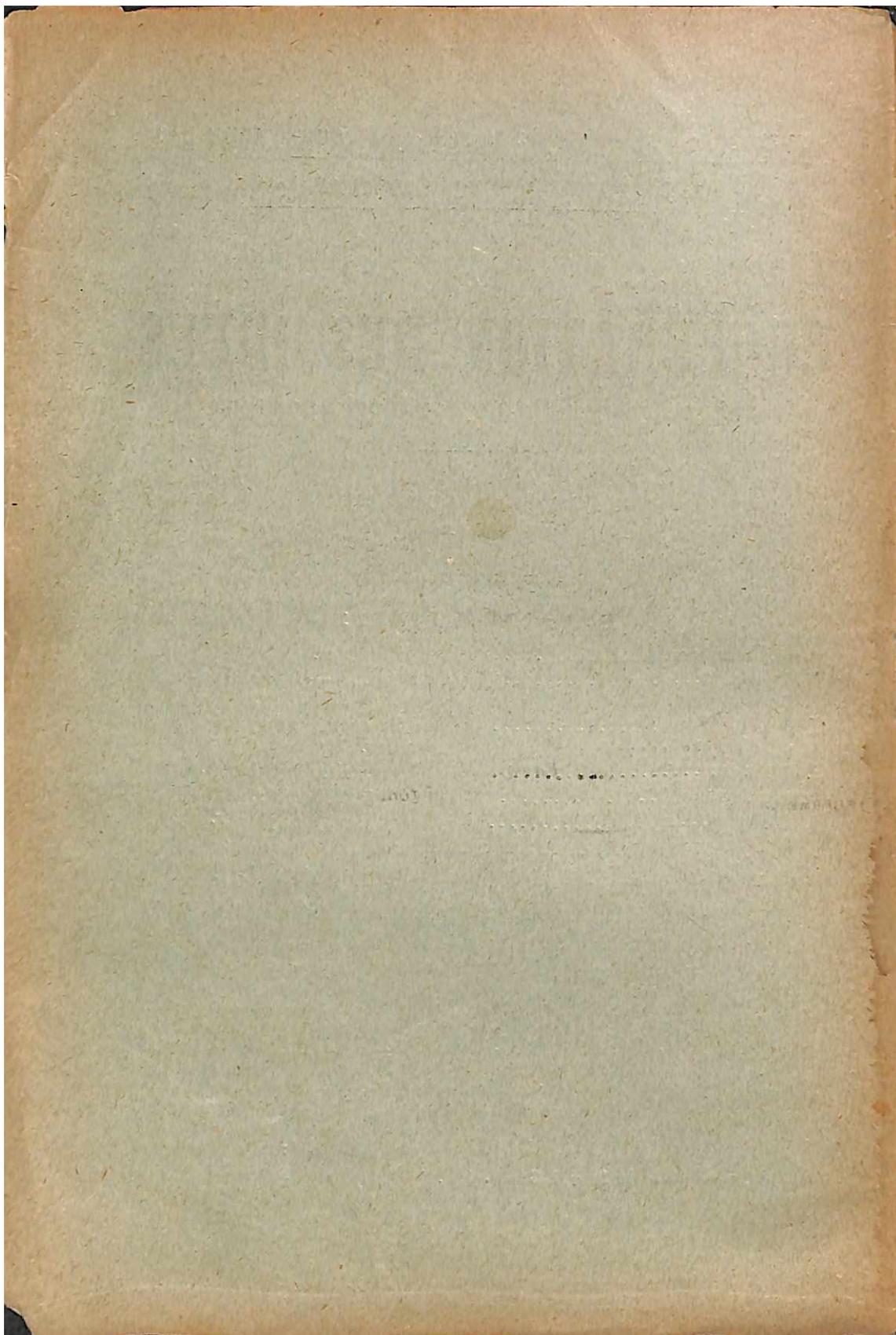
V. GIARD et E. BRIÈRE, EDITEURS

16, Rue Soufflot, 16

1898

LIBRAIRES CORRESPONDANTS :

KATS, 21, rue Courte du Jour, à GAND. | P. KATS, 97, rue Neuve, à BRUXELLES.



LA COOPÉRATION DES IDÉES

LE MILITARISME⁽¹⁾

M. Ferrero publie sous ce titre les dix conférences qu'il a prononcées à Milan, l'hiver dernier ; il les a méditées, écrites, prononcées dans le calme. Il n'a pas cherché l'actualité, et si les événements la lui ont si vite donnée, c'est honneur à lui.

Le militarisme est la plus vieille chose du monde. Que désigne ce vilain mot, si vague ? L'hégémonie de l'homme de guerre, c'est-à-dire le fait le plus constant de l'histoire.

Jusqu'à notre siècle, l'humanité entière l'avait admis, le militarisme se confondait avec l'existence des peuples, et on n'avait même pas songé à lui donner un nom. Mais aujourd'hui les circonstances sont autres. La caste industrielle, jadis méprisée, a partout conquis l'influence réelle, et s'est montrée apte à fonder des sociétés, à lutter au besoin contre des états militaires, et à les vaincre. Le militarisme, contredit, menacé, est devenu objet d'examen.

Qu'est-ce qu'une société militaire ? M. Ferrero prend l'exemple le plus simple, celui de la horde barbare, et pose la question en faisant un récit :

En 1880, les Anglais avancent en Egypte. Les négriers arabes qui dominent le Soudan sont gênés dans leur commerce, menacés dans leur fortune. En même temps les foules soudanaises qu'ils avaient asservies sont émues par l'approche de l'étranger. Elles sont prêtes à suivre le premier venu. Des intérêts divers poussent maîtres et esclaves contre un même ennemi : l'Anglais. L'étincelle a vite jailli : un Mahdi se révèle, promet toutes les richesses du monde à ceux qui le suivront, et fanatise les populations, qui, délaissant leurs métiers paisibles, viennent à lui de toutes parts, et l'entourent. Plus de travail, les blancs à massacrer, leurs richesses à piller, et enfin le bonheur pour tous sur cette terre en attendant le bonheur éternel dans les cieux : il n'y a rien de plus dans l'Evangile du Mahdi. Les bandes se mettent en marche, elles coupent les moissons sur pied, font main-basse sur les récoltes accumulées dans les bourgs abandonnés — et la prophétie du Mahdi se réalise : personne ne travaille plus, et tout le monde est riche. A Khartoum, les bandes se heurtent aux forces anglaises, et triomphent.

Dès lors, ils ont atteint les limites de leur expansion, et se fixent. Mais ils ont dévasté le sol qu'ils occupent, ils ont désappris le travail, et, ne trouvant plus rien à piller, commencent à se plaindre. Les chefs militaires, qui ont la force en main, résolvent le problème militairement : ils se forment en féodalité, et, soutenus par les tribus, les énergiques organisent le pillage légal, par l'impôt, des foules dociles qui les ont écoutés.

Ainsi, le Soudan, où les noirs travaillaient jadis dans une paix relative, devient un Empire militaire, où l'homme de guerre méprise et taxe l'ouvrier. Celui-ci, d'une part déshabitué du travail, d'autre part pressuré, se décourage, laisse sa

(1) *Il militarismo*, Milano. Fratelli Trènes, un vol. in-16. 1898.

terre en friche, ne paye plus l'impôt, et, finalement, les chefs militaires se trouvent eux-mêmes sans ressources dans le pays qu'ils ont ruiné.

C'est l'état actuel du Soudan : une colonne anglaise y pénètre aujourd'hui sans peine. La force qui avait écrasé Gordon n'existe plus : elle s'est d'elle-même fondue, anéantie.

Quel est le principe d'une telle société ? Le mépris du travail. Fondée sur l'espérance d'un prodigieux pillage, elle se trouve enfin ruinée pour s'être elle-même pillée. Des deux moyens de s'enrichir qui soient à la disposition de l'homme : le vol ou la production, elle n'estime que le premier, et, sitôt qu'elle ne trouve plus rien à voler, puisqu'elle ne sait, ni ne veut travailler, elle meurt de faim. Le mépris du travail : tel est le principe, plus ou moins avoué, plus ou moins rigoureusement suivi, que M. Ferrero reconnaît dans toute société militaire. La simple histoire des hordes soudanaises est le schéma de toutes leurs histoires. Une caste de soldats et de fonctionnaires, pour prolonger ses exactions, opprime les classes laborieuses, productrices de pensées ou de richesses : voilà le fait essentiel, et c'est ainsi que l'Empire romain a livré l'Europe dépeuplée aux barbares ; que les Arabes, puis, après eux, les Turcs, ont transformé en déserts l'Afrique méditerranéenne et l'Asie occidentale. — C'est ainsi que la malheureuse Espagne est déchue. Au Moyen-âge, elle daignait encore travailler ; mais, lorsqu'elle eut conquis l'Amérique et trouvé l'or, elle crut s'être assuré une source éternelle de richesses. L'or s'épuisa partout : restait l'Europe à pressurer, mais l'Europe se révolta. Il ne restait plus aux Espagnols que l'Espagne. Il y avait parmi eux des Maures industriels, des juifs commerçants ; l'une et l'autre race furent spoliées, puis chassées. Les Maures allèrent travailler en Afrique, et les Juifs collaborèrent à la naissante grandeur commerciale des Pays-Bas. Les aristocraties d'Espagne et du Portugal, consommant leur ruine pour affermir leur pouvoir, offrirent en sacrifice à leur Dieu le petit nombre des hommes libres qui auraient pu les sauver.

Tant d'exemples n'ont pu guérir les hommes. Malgré le développement énorme des industries, il existe encore des peuples qui se laissent ruiner par l'idole militariste. M. Ferrero cite la France et l'Italie. Dans les deux pays, une bourgeoisie, groupée autour d'une armée dont elle détient les trente mille fonctions, excite les sentiments patriotiques du peuple, et les exploite pour aggraver chaque jour une centralisation et une fiscalité excessives dont tous les profits sont pour elle. Il y a constamment plus de fonctionnaires et moins de travailleurs. La France se dépeuple et n'a que faire de toutes ses colonies ; mais, pour occuper l'armée, et justifier son existence, on conquiert des colonies nouvelles. Le Tonkin a coûté 500 millions, Madagascar en coûte aujourd'hui plus de cent, et plusieurs milliers de soldats français y sont morts sans qu'on ait jamais su pourquoi ; mais beaucoup d'officiers ont reçu la croix.

L'Italie, mi-ruinée, veut imiter sa grande sœur latine : pour jeter un peu d'éclat sur son système de « *Césarisme bureaucratique*, » selon la formule de M. Ferrero, elle va risquer en Abyssinie le peu d'or qui lui reste : elle a manqué, et le peuple affamé, sans gloire, s'est soulevé : mais la bourgeoisie italienne, aujourd'hui victorieuse à l'intérieur, ne songe nullement à diminuer sa flotte ou son armée ; elle entreprend au contraire de sauver ces deux institutions, sans réfléchir que, si elle réussit, elle se trouvera, comme l'aristocratie Espagnole, ruinée par son triomphe même.

M. Ferrero juge que la situation Française, moins aiguë, est aussi menaçante : les revenus du pays sont stationnaires, et les dépenses du système gouverne-

mental augmentent. La logique la plus élémentaire dit qu'une telle situation ne saurait durer longtemps. Il faut de toute nécessité que, dans un délai donné, le pays soit ruiné — ou le système transformé.

M. Ferrero est loin d'être un socialiste révolutionnaire ; il ne demande pas la suppression des armées, qu'il juge indispensables dans une certaine mesure, et tant que le brigandage international sera la règle unique des diplomates. Il a même une certaine indulgence, où il entre beaucoup de la naïveté d'un latin dégoûté des races latines, pour le militarisme russe ou le militarisme allemand. Il est d'ailleurs certain qu'en ces deux pays la bourgeoisie travaille mieux que chez nous, de même qu'elle travaille chez nous incomparablement mieux qu'en Italie. M. Ferrero a pour ambition de faire entrer dans la pratique de l'humanité cet axiome bien simple : La puissance d'une nation ne réside ni dans le soldat qui dépense, ni dans le fonctionnaire qui administre, mais dans le producteur qui crée. Et l'ambition est, contre toute apparence, très haute, car, selon le mot de Leibnitz, les seules vérités reconnues, les vérités mathématiques, ne sont admises de tous que parce qu'elles ne gênent les passions de personne.

Le livre de M. Ferrero est surtout critique ; il laisse pourtant entrevoir tout ce que l'auteur espère d'une société organisée par et pour le travail. M. Ferrero croit avec Proudhon, Molinari, que la forme militaire de la guerre disparaîtra devant la forme industrielle : la concurrence par l'échange des produits. Plus lentement, mais plus sûrement que sous l'ancien régime de lutte, les races paresseuses s'évanouiraient ainsi devant les races laborieuses. C'est une théorie qui suppose l'extension universelle du libre échange à laquelle on a pu croire vers le milieu du siècle. Au contraire le protectionnisme se réalise partout ; le monde se découpe en domaines hermétiquement clos dont chacun est animé d'un puissant esprit particulariste et guerrier. Le plus industriel de tous les pays, l'Amérique, nous donne le spectacle du chauvinisme le plus exalté. Le temps viendra-t-il jamais où les hommes auront détruit en eux-mêmes le prestige de la force ?

Daniel HALÉVY.

Une réforme. — La suppression des peines de l'adultère

Pour un esprit qui serait dépourvu de toute philosophie, ou qui se serait émancipé de la discipline sociale que nous acceptons ou que nous subissons, il est un droit naturel qui semble le plus sacré de tous : c'est le droit de disposer de son corps. Le droit que l'individu possède sur lui-même semble, en effet, intangible quand la manifestation de ce droit ne porte pas atteinte au droit d'autrui.

Pourtant, le Code punit le vagabondage, l'avortement et l'adultère. Pour les deux premiers de ces prétendus délits, la loi n'a été guidée que par un pur sentiment de défense sociale : elle a échappé à ce curieux mélange d'éléments contradictoires qui est marqué dans la plupart des textes et qui ôte aux dispositions légales tout fondement philosophique, ou qui leur donne un caractère imprécis et douteux : considérer l'intérêt social, qui exige une répression proportionnelle à la nocivité du fait délictueux, et en même temps tenir compte de l'intention criminelle et de la responsabilité de l'individu. La loi punit le vagabondage — qui n'est que le droit pour l'homme de se transporter où bon lui semble — parce qu'elle considère que l'état misérable d'un être errant le rend plus accessible

aux tentations qui émanent du bien d'autrui, et parce que sa surveillance devient plus difficile. Elle punit l'avortement — qui n'est que le droit de disposer d'une partie de soi-même, d'un germe qui ne se distingue pas de l'être qui le porte, qui n'a pas encore d'individualité distincte — parce que ce prétendu crime prive la société d'une unité qui viendra augmenter le troupeau social. C'est la crainte de résultats antisociaux qui l'a poussée à édicter des peines.

La loi invoque-t-elle le même ordre de raisons pour punir l'adultère ? A première vue, il le semblerait, lorsqu'on lit les homélies épanchées par les législateurs lors de la confection du Code : garantir la sainteté du mariage, empêcher la procréation d'enfants adultérins, maintenir l'unité de la famille, telles sont les phrases qu'ils roucoulent à l'envi. Si tel est le but que la loi a voulu atteindre, elle s'est trompée. La passion est imprévoyante : elle oublie le châtement ; et la naissance possible d'enfants que le mari n'aura pas engendrés, n'est qu'un accident dont on se gare. L'enfant adultérin est d'ailleurs une exception. Le Code a édicté une formule protectrice qui donne un père à tous les enfants nés pendant le mariage ; le mari est comme le pavillon, il couvre la marchandise. Il n'y aura d'enfants adultérins que si la séparation est complète entre les époux et depuis longtemps ; autrement dit si le mariage n'existe plus en fait, s'il existe encore en droit.

Si c'est la crainte des conséquences de l'adultère qui a dicté les dispositions pénales qui le frappent, la loi n'a pas été assez loin. Elle devait aussi punir l'amour libre dont les conséquences sont plus graves encore. Si l'enfant adultérin a, de par la loi, une situation misérable, la condition de l'enfant naturel n'est pas sensiblement meilleure. Si le mari trompé tue parfois sa femme, l'amant jaloux tue plus souvent sa maîtresse. La statistique le constate ; il semble que le mariage éteigne la passion.

D'ailleurs, si la loi avait été guidée par le pur sentiment de la défense sociale, elle eût laissé au ministère public, au représentant de la société qui seul peut mettre en mouvement les actions pénales, le soin de dénoncer aux tribunaux le délit d'adultère. Or, par une exception presque unique, au lieu d'être maître de la poursuite, le ministère public assiste le mari. Le mari doit demander le châtement, sinon la femme reste impunie ; il pourra se désister au cours des poursuites, et le magistrat, son acolyte, devra s'incliner ; il pourra, enfin, effacer la condamnation prononcée en consentant à reprendre sa femme.

C'est dans ce droit absolu qu'il faut chercher la raison des dispositions pénales qui frappent la femme adultère, car la loi a donné au mari infidèle l'impunité presque complète. Elle est telle : « La femme est la propriété de l'homme. » Lisez plutôt l'exposé des motifs de la loi : « Sans doute ce délit porte atteinte à la sainteté du mariage que la loi doit protéger et garantir ; mais, sous tout autre rapport, l'adultère est moins un délit contre la société que contre l'époux qu'il blesse dans son amour-propre, sa *propriété*, son amour » ; amour-propre et amour sont des termes qui n'ont pas de signification légale. La loi ne protège pas les sentiments affectifs. La propriété, c'est autre chose ; les quatre cinquièmes de nos Codes ont pour unique objet de l'organiser et de la garantir.

Dans la matière amoureuse, « propriété » est un mot qui sonne étrangement. Il semblerait n'avoir point de sens, si l'on ne se souvenait pas de ce qu'était le mariage dans les temps antiques et de l'état stationnaire dans lequel cette conception est restée.

A ces époques primitives, les droits du père de famille étaient absolus sur ceux qui étaient sous sa puissance. Il vendait sa fille à l'homme qui la voulait

pour femme ; celle-ci, après les symboles du mariage, entrainait dans le troupeau des esclaves ; elle devenait la chose du mari, qui, au cas où elle commettait l'adultère, était son seul juge et pouvait la punir de mort. Quand dans une civilisation plus avancée l'individu s'affirme, que le droit de propriété paternelle et véritable devient moins exclusif, le châtement devient aussi moins rude. La femme adultère est seulement détenue à perpétuité, et notre ancien droit, à la veille de 89, édictait encore, reproduisant la loi Romaine, « que la femme serait renfermée dans un couvent pendant un temps, durant lequel son mari pourrait la revoir et la reprendre ; sinon, ledit temps passé, elle serait condamnée à être rasée et voilée sa vie durant. » Le maître peut châtier sa chose ; mais la chose ne peut se plaindre du maître. L'adultère commis par le mari reste impuni sous notre ancienne législation.

A la fin d'un siècle qui avait émancipé et presque défié la femme, après une Révolution qui, dégageant l'individu de la caste, avait mis ses droits en lumière, comment retrouve-t-on encore dans la loi cette idée de propriété de la femme donnée à l'homme et cette inégalité de traitement au cas de violation de la foi conjugale ? C'est que le Code ne fut qu'une adaptation incomplète des lois anciennes, qu'il n'en changea guère le sens, qu'une Révolution ne modifie pas d'un coup les mœurs et le caractère d'un peuple, et qu'enfin la « loi de l'homme » porte l'empreinte du parti pris intéressé de celui qui l'a faite.

Figaro avait pourtant chantonné railleusement quelques années auparavant :

Qu'au mari sa foi trahisse,
Il s'en vante et chacun rit ;
Qu'une femme ait un caprice,
S'il l'accuse, on la punit.
De cette absurde injustice
Faut-il dire le pourquoi ?
Les plus forts ont fait la loi.

Le Code ne changea pas les principes, il modifia seulement quelque peu leur application. Il consacra à nouveau l'inégalité. L'adultère de la femme fut puni d'un emprisonnement de 3 mois à 2 ans, celui du mari d'une simple et minime amende, et encore fallait-il qu'il fût commis dans la maison conjugale : hors ce cas, impunité complète (art. 337 et 339 du Code pénal). Enfin le Code consacra l'idée de propriété de l'homme sur la femme, en déclarant excusable le mari qui tuait sa compagne en flagrant délit (art. 324) ; mais le même bénéfice d'atténuation n'est pas donné à la femme ; dans cette inégalité l'homme a confessé sa brutalité naturelle.

Cette législation est encore la nôtre. C'est l'antique servitude de la femme qui survit. L'hypocrisie des raisons données pour justifier ces textes n'en cache pas le véritable sens. « La réciprocité en matière d'adultère, disait le rapporteur au Corps législatif, est désavouée par la nature des choses et la différence des résultats de l'adultère dans les deux sexes. » Mais la nature des choses exige l'égalité des droits ! L'homme et la femme sont chacun la moitié du ménage, et le cœur de la femme est aussi sensible que celui de l'homme. L'adultère, quel que soit celui des deux époux qui l'ait commis, les sépare, et si, entendant par résultats de l'adultère les enfants adultérins, vous en faites la raison de cette inégalité monstrueuse, c'est parce que vous considérez la femme comme une chose, comme une esclave qui ne doit point tromper son maître sur l'origine des fruits humains qu'elle lui livre.

L'inégalité pénale n'était pas d'ailleurs la seule que la loi eût établie. L'adul-

tère considéré dans ses effets civils, n'avait pas, quant au mari et quant à la femme, la même influence sur le mariage. Il entraînait la dissolution de l'union conjugale ; mais, tandis que la femme en quelque endroit qu'elle eût commis l'adultère voyait prononcer contre elle, soit la séparation de corps, soit le divorce, le mari infidèle n'avait rien à craindre s'il avait trompé sa femme hors du domicile commun. Là, l'inégalité était encore plus choquante : plus de motifs, en effet, tirés de la prétendue nature des choses ; le divorce n'a sa raison d'être que dans l'impossibilité constatée de vivre ensemble, et cette impossibilité est la conséquence forcée de l'adultère pour l'époux qui en a connaissance, quel que soit l'endroit où il ait été commis.

La loi de 1884 qui ressuscitait le divorce, institution depuis 60 ans en léthargie, a fait disparaître cette inégalité. Reste donc la seule inégalité pénale. Mais il ne suffit pas de la faire disparaître à son tour. Il faut faire mieux.

Raisonnons : Le mariage est l'union sexuelle de deux êtres, un état de fait que la Société constate et qu'elle élève à l'état de contrat en prenant acte du désir d'engagement perpétuel manifesté par les deux futurs ; en échange de cet engagement, qu'elle considère comme lui étant profitable, elle accorde aux époux certains avantages quant aux conséquences de leur union : droits de puissance de l'un sur l'autre et sur les enfants, droits de succession mutuels entre eux, droits de succession mutuels entre eux et leurs enfants. Là s'arrête son œuvre ; elle a fait fonction de notaire ; elle a simplement constaté le consentement de deux volontés. Elle ne pourra donc pas s'opposer à la dissolution d'un contrat où elle n'a pas été partie ; mais comme elle est intervenue à sa formation pour accorder certains avantages, elle pourra soumettre à certaines conditions le retrait de ces avantages qui peut-être alors seront devenus des charges, comme, par exemple, la paternité légale de bâtards, et l'amère douceur de voir grandir en eux ses héritiers présomptifs.

Quand les conditions qu'elle exige sont remplies, elle doit se borner à constater la dissolution du contrat. La rupture d'un contrat n'entraîne jamais, pour celui qui ne le respecte pas que des réparations pécuniaires ; il n'entraîne jamais une pénalité. Au cas de divorce, ces réparations se réaliseront en une pension alimentaire accordée à l'épouse qui a souffert des torts de son conjoint et à ses enfants, au maintien à son égard des avantages pécuniaires qui lui auraient été antérieurement consentis. La violation du mariage, la dénonciation de ce contrat spécial appelé mariage ne peut, plus qu'en tout autre contrat, entraîner pour celui qui le dénonce une pénalité : à plus forte raison encore, car le mariage est chose d'essence délicate et muable ; le respect des engagements y est plus difficile qu'en toute autre matière. Or l'adultère n'est qu'une des nombreuses causes de la dissolution de ce contrat ; il n'est que la manifestation extérieure de sa dénonciation, la signification par l'un des époux de l'impossibilité de continuer l'existence commune puisqu'il s'est donné à un autre.

Il ne faut pas objecter que la loi peut punir l'adultère sans punir pour cela le fait d'avoir dénoncé le contrat de mariage. Car l'adultère ne peut être considéré comme un délit que parce qu'il porte atteinte au mariage. Il ne faudrait pas comparer les deux époux à deux associés qui auraient stipulé que le vol commis par l'un d'eux au préjudice de l'autre aurait pour effet de dissoudre la Société ; le voleur serait pincé, non pas parce que son acte aurait entraîné la dissolution de la Société, mais parce que le vol est un délit en lui-même ; c'est ce caractère que n'a pas l'adultère.

Donc, pour résumer, la Société simplement intervenante au contrat de ma-

riage n'acquiert point le droit d'en punir la violation. Si elle accorde des avantages, elle peut les retirer. C'est la contre-partie de ce qu'elle fournit ; elle ne peut pas plus. Voilà pourquoi, rationnellement, les pénalités qui frappent l'adultère devraient disparaître du Code.

Pour ceux qui considéreraient que le droit de défense sociale peut se passer d'une base d'équité et de justice, que la Société peut se placer au-dessus des individus, et ne point respecter leurs droits parce qu'elle est la force, je les prie de constater en cette matière l'efficacité de leur lois. Je les renvoie aux audiences où des juges expédient ces infortunes conjugales avec plus de hâte encore que les autres affaires, comme s'ils avaient honte de la besogne qu'on leur donne ; je les prie de constater l'état de l'opinion ; je les convie à aller voir le sillon d'indulgente tolérance qui s'ouvre pour laisser passer les complices, et aller entendre les brocards qui saluent le mari plaignant.

Que ce soit la nature de l'adultère, acte passionnel et irraisonné, qui provoque l'indulgence publique ou que ce soit l'indulgence publique qui explique la multiplicité des adultères, le résultat est le même : la loi est inutile.

Elle est mauvaise, parce qu'elle permet à des maris de s'abaisser jusqu'à aller demander à des juges de venger leur front qu'ils n'ont pas su abriter, et qu'elle livre à la curiosité malsaine des petites dames des débats où elles trouveront des germes d'idées qu'elles se hâteront peut-être d'appliquer. H. DENDORÉ.

CHEZ LES OUVRIERS DU FAUBOURG SAINT-ANTOINE

Du journal pédagogique *L'École Nouvelle*, nous reproduisons quelques extraits d'un intéressant article de M. Henry Bérenger. Les causeurs et les auditeurs de nos réunions quotidiennes, qui doivent reprendre au 1^{er} octobre prochain, y trouveront d'utiles indications :

L'autre soir, je suis allé causer de Michelet avec les ouvriers du faubourg Saint-Antoine à la *Coopération des Idées*. Ma causerie m'a appris beaucoup plus de choses que je n'en ai apprises à mes auditeurs.

C'est souvent comme cela dans la vie : on part pour enseigner les autres, et les autres nous instruisent.

Ce que j'ai appris au faubourg Saint-Antoine, je voudrais le redire à nos instituteurs, afin qu'à leur tour ils profitent de ma modeste expérience.

Voici :

Pour venir de Montrouge, où j'habite, jusqu'à ce cœur du faubourg Saint-Antoine, j'avais pris une impériale de tramway jusqu'à la Bastille, et de là j'étais remonté à pied le long du faubourg. Le crépuscule était clair et doux ; les premiers becs de gaz s'allumaient ; beaucoup de monde dehors ; et déjà les cabarets, les dégustations, les distilleries regorgeaient de buveurs d'absinthe ou de cognac. Mes livres sous le bras, j'avais le cœur serré de voir la beauté du soir gâtée par un tel étalage d'alcoolisme. Je n'en pouvais détacher ma pensée. Ces bars éclatants l'assombrissaient à mesure.

Rue Paul-Bert, la petite salle de la *Coopération des idées* me fut un réconfort. Autour de la longue table vivement éclairée, une vingtaine de jeunes gens attendaient, lisant des revues, ou causant. Aucun appareil. Quand j'entraï et serrai la main à Deherme, ils me prirent, sans nul doute, pour un des leurs (ils avaient bien raison) ; ils ne se levèrent pas, ils continuèrent de lire et de causer. Peu à peu, de nouveaux arrivants se succédèrent. Quand nous fûmes une quarantaine, je m'assis au bout de la table, et je commençai.

Il va sans dire que je n'avais rien préparé par écrit. Je venais pour *causer* et non pour *conférencier*. J'avais simplement choisi, dans l'œuvre de Michelet, quelques passages saillants (le récit de son enfance dans l'imprimerie paternelle, *la mort de Jeanne d'Arc*, *la fête de la Fédération*, *l'Alouette*, *les généraux de la République*). Et j'avais fait dans ma tête le petit plan suivant : Montrer que Michelet est *un enfant du peuple resté peuple* à toutes les heures de sa vie et dans toutes les pages de son œuvre ; — montrer que Michelet a, le premier, conçu et décrit la France comme *une personne morale* se développant à travers quinze siècles d'histoire ; — montrer que pour Michelet toute la politique et toute la morale se ramènent à *l'éducation de l'individu* par la famille, par la cité, par la nature entière.

Vous pensez que je n'étais pas embarrassé pour exposer de pareilles idées : elles rendraient éloquent le plus timide. Non, ce qui m'inquiétait, c'était de savoir *comment* parler à cet auditoire nouveau pour moi. Allais-je employer un langage très familier, et mêler de *l'humour* un peu vulgaire à mes exposés ? Devais-je, au contraire, m'exprimer en sous-entendus, en nuances, en raccourcis, comme je l'aurais fait à la Sorbonne ou devant un public de confrères ?

Tout en prononçant mes premières phrases, j'observais ces visages à la fois rudes et fins, ces mines attentives et éveillées. Et je me dis que je ne prendrais pas un contact réel, si je n'échangeais pas d'abord un bout de conversation. J'interpellai donc l'un d'entre eux au hasard, et je lui demandai ce qu'il savait de la vie de Michelet. A un autre je demandai quelles œuvres il avait lues de Michelet. Et ainsi de suite, pendant dix minutes. Au bout de ce temps j'étais à peu près fixé, je savais à qui j'avais affaire.

Je vis que je m'adressais à des hommes déjà relativement instruits, ayant lu de ci de là pas mal de livres (surtout sociologiques), et desquels la bonhomie familière serait aussi mal venue que l'ironie académique. Je ne m'embarrassai donc pas d'une fausse simplicité. Je parlai net, évitant seulement les termes abstraits, qui gênent le peuple et n'ajoutent rien à la pensée. Je cherchai surtout le côté sérieux et imagé des choses, j'entrecoupai ma causerie d'anecdotes précises sur la jeunesse de Michelet, de lectures que j'avais choisies par avance.

Je me sentais parfaitement en contact avec mon auditoire. La plupart avaient les bras croisés sur la table, leurs yeux me suivaient. D'autres, feuilletant une revue ou un journal, témoignaient par leurs physionomies qu'ils ne perdaient pas un mot de la causerie. De temps en temps, j'obtenais ces signes d'adhésion spontanée (hochements de tête, sourire, phrase qui échappe, désir de compléter la pensée) si différents de l'applaudissement mécanique, et auxquels celui qui a l'habitude d'improviser ne peut se méprendre.

Des passages que je leur lus, les deux plus goûtés furent visiblement *Les généraux de la République* et *l'Alouette*. *L'Alouette* surtout, avec la phrase finale : « Sur la tête penchée de la jeune fille à demi éveillée elle verse des torrents d'harmonie », obtint un vrai succès. *La Fête de la Fédération*, morceau célèbre sur lequel j'avais beaucoup compté, ne leur plut que médiocrement. J'en ai cherché depuis la raison : je crois qu'elle est dans le style trop travaillé, dans l'écriture trop artiste de ces pages, où le raffinement aristocratique de la syntaxe finit par voiler l'inspiration si vraiment populaire.

Causerie et lectures avaient duré environ quarante minutes. Quand j'eus terminé, je demandai à ces jeunes gens : « Avez-vous quelque objection à faire, quelque idée à éclaircir, quelque renseignement à demander ? » Sur beaucoup de

ces physionomies, dont la plupart étaient hardies, je lus la plus grande timidité. Je les encourageai, je les pressai.

Tant et si bien que l'un d'entre eux, un tout jeune ouvrier typographe, se décida : « Vous nous avez dit, tout à l'heure, que l'on ne fait rien de bon avec de la haine, que l'amour seul peut créer... Je ne crois pas cela... La haine est bonne, elle est juste ; c'est elle qui fait les Révolutions, c'est elle qui soulève les opprimés contre l'opprimeur... Quand je vois un homme en pressurer d'autres, cela me révolte, je le hais, et je crois que j'ai raison. »

Ce garçon parlait rudement, comme vous voyez. Je sentis, à la façon dont quelques autres le regardaient, qu'ils l'approuvaient. Alors s'engagea entre eux et moi un dialogue très vivant sur la haine et l'amour. Je compris combien le sentiment de la justice sociale était blessé chez ces jeunes gens par le spectacle continu de la misère et de la fatalité.

La justice sociale ! Ils y revenaient toujours. Comment faire pour que l'enfant, pour que le vieillard, pour que la femme, pour que le malade ne soient pas réduits à mourir de faim ou à mendier ? Comment faire pour que l'ouvrier, l'employé, le paysan ne soient pas surmenés, exploités par un travail excessif, incertain ?

De Michelet, dans la conversation qui suivit jusqu'à onze heures du soir, il ne fut plus question.

On m'affirma que tous les soirs c'était la même chose. Toutes causeries, littéraires, scientifiques, historiques, géographiques, morales, leur sont bonnes pour revenir à ce point fixe de leurs préoccupations : la question du salaire et de la misère. Avidement, ils interrogent là-dessus les conférenciers successifs qui viennent de leur parler de tout autre chose.

En soi, cela n'est pas mauvais. Cela prouve qu'il y a chez ces jeunes hommes un foyer de méditation sociale. Cependant, il n'est pas bon que leur pensée se dévore à ce foyer. Il y a dans cette flamme quelque chose de stérile. Car d'une part, ni eux ni nous ne pouvons résoudre l'effrayant problème de la misère et du salaire ; et d'autre part, le pourrions-nous, ce n'est pas en vingt minutes, au bout d'une causerie sur Michelet, dans un dialogue un peu décousu, qu'il faudrait commencer.

A quoi tient donc chez eux l'obsession du problème économique, la quasi incapacité de s'intéresser à autre chose d'une façon complète ? Très évidemment à deux causes : la première, c'est qu'ils se sentent opprimés par l'état social actuel, et qu'ils vivent au milieu des misérables ; la seconde, c'est qu'ils n'ont point pris l'habitude d'aimer la culture intellectuelle, artistique, morale, pour elle-même. Dans leur élan très sincère vers la vérité et la beauté, ils manquent de méthode.

Contre leur servitude sociale, nous ne pouvons rien. Mais contre leur manque de méthode, nous pouvons beaucoup. Nous pouvons leur apprendre à travailler avec nous. Nous nous en trouverons mieux les uns et les autres.

Chaque soir, ces jeunes gens viennent écouter un conférencier nouveau sur un sujet nouveau. Aujourd'hui, j'ai parlé sur Michelet ; demain Charbonnel parlera sur *les Coopératives belges* ; hier Gaston Moch parlait sur l'astronomie... Cette sorte de kaléidoscope cérébral, sans autre suite que celle des jours, sans autre unité que celle du lieu, ces causeries dispersées et dispersives, cette instruction *en tirailleurs*, est-ce bien ce qui convient à des adolescents qui, depuis l'école primaire, n'ont jamais appris à sérier les questions, à faire le tour d'un sujet ?

Chaque soir ils viennent, ils n'ont rien lu de ce dont on va leur parler, ils n'en

ont qu'une très vague idée; ils écoutent patiemment; mais quelles objections sérieuses voulez-vous qu'ils fassent, quels renseignements complémentaires voulez-vous qu'ils demandent, quelle discussion un peu forte pouvons-nous attendre d'eux?

Aussi se taisent-ils pour la plupart. Et quand ils ouvrent la bouche, c'est pour parler de la seule chose qu'ils croient connaître un peu, et qui, en tout cas, les passionne: la question sociale.

Pour qu'il en soit autrement, il faut que nous-mêmes changions de méthodes. J'en ai parlé à Deherme, qui m'a semblé de mon avis. Voici donc ce que nous sommes décidés à faire l'an prochain.

Au commencement du trimestre, chaque conférencier annoncera aux ouvriers le sujet qu'il se propose d'étudier avec eux en plusieurs causeries. Il priera ceux que ce sujet intéresse de s'inscrire à l'avance. Il leur distribuera des livres essentiels pour préparer le sujet, il donnera à chacun un point spécial à bien connaître.

Supposons, par exemple, que l'an prochain je veuille traiter en quatre causeries cette belle question: *la poésie sociale au XIX^e siècle en France*. En l'annonçant, je donnerai à ceux des membres du cercle qui se seront inscrits: le *Jocelyn* de Lamartine, les *Contemplations* de Victor Hugo; les *Tambes* de Barbier, les *Humbles* de François Coppée, etc. Ou je leur conseillerai d'emprunter ces ouvrages à la bibliothèque municipale. Cela fait je dirai à l'un: « lisez *Jocelyn*, analysez-le, et vous me direz vos impressions », à l'autre « étudiez les *Contemplations* », etc. Le soir venu de nos causeries, ces garçons sauront de quoi il retourne, ils prendront intérêt à une conversation qu'ils pourront suivre et même animer, ils ne parleront plus de « capital et salaire » à tout bout d'horizon. Et ainsi de suite pour chaque sujet scientifique ou littéraire que les autres conférenciers traiteront devant eux.

Ainsi se formera leur éducation intellectuelle. Ils se rendront compte de la complexité des choses d'art ou de pensée, et elles seront infiniment plus vivantes, étant plus étudiées. L'homme n'aime que ce qui lui a coûté un effort. L'amour est aussi une conquête,

Il ne suffit pas d'entrer en contact direct avec le peuple; il ne suffit même pas de causer avec lui, il faut encore lui apprendre à penser. Pour cela, il faut l'initier à nos méthodes en les pratiquant devant lui. Nous en retirerons nous-mêmes le plus grand profit.

A l'adhésion confuse et un peu paresseuse de nos auditoires ouvriers il faut substituer leur collaboration personnelle et précise. Là, comme ailleurs, il faut transformer *la masse* en *individus*.

Telle est la leçon que m'ont donnée, sans le savoir, mes amis du faubourg Saint-Antoine. Je n'étais pas venu la chercher; mais je l'ai reçue avec plaisir.

Je pense qu'elle intéressera tous ceux qui désirent causer avec l'ouvrier, et je la leur transmets bien volontiers.

HENRY BÉRENGER.

LES UNIVERSITÉS POPULAIRES

La question de l'Education populaire passionne tous les nobles esprits de ce temps, tous ceux qui aspirent à voir s'épanouir l'âme démocratique de la France. Un de mes fidèles correspondants m'écrit à ce sujet une lettre d'une importance capitale. Sur ce qu'elle dit, cette simple lettre, sur ce qu'elle propose, j'attire l'attention de nos lecteurs :

« Après le pain, l'éducation est le premier besoin du peuple, a dit Danton. Aujourd'hui, c'est un axiome adopté par tout le monde. On peut même ajouter que, dans une démocratie, le premier à éduquer, c'est le peuple. Au plus faible doit être donné tout d'abord l'arme de la lutte pour la vie.

« On a fait beaucoup en ce sens pour l'instruction primaire. L'instruction secondaire est également le souci des pouvoirs publics. Des écoles primaires supérieures, des écoles professionnelles distribuent, encore insuffisamment, l'enseignement populaire secondaire. Il reste beaucoup à faire pour l'éducation.

« On n'a encore rien créé pour l'instruction supérieure. Il y aurait lieu de créer des Universités populaires pour l'enseignement supérieur et l'éducation sociale. Cette éducation serait donnée d'après les principes posés par M. Deherme, directeur de la *Coopération des Idées*. L'éducation aurait lieu par le contact des maîtres et des élèves : Conférences, causeries sur des sujets méthodiquement traités. Réunions d'intellectuels et d'ouvriers. Echange des idées à la suite de la conférence. Par ce rapprochement incessant du monde intellectuel et du monde du travail, la question sociale trouverait sa solution.

« Ces Universités populaires créées dans les grandes villes, en pleins centres ouvriers, avec salles de réunions supplémentaires dans certains quartiers, devraient, pour être fréquentées, présenter le double caractère du cercle et de l'école.

« Elles devraient donc comprendre des salles de réunion du soir avec les annexes obligées, des salles de bains-douches, salles d'escrime et gymnastique ; puis l'Université proprement dite, avec ses bibliothèques, ses laboratoires, musées, salles de conférences, etc., etc. En outre, il serait bon d'y ajouter des locaux à louer aux diverses sociétés laïques d'instruction.

« L'Université populaire comprendrait aussi l'Université proprement dite, le club et une fédération des grandes sociétés d'instruction.

« Pour réaliser ce projet, il semblerait très pratique de créer une société civile avec un capital à déterminer. En fait, il n'y aurait lieu d'établir des universités que dans les très grandes villes : dans les villes moins importantes, les locaux de l'Université de l'Etat peuvent suffire.

« Cette Société civile, agréée par l'Etat sous certaines conditions à formuler, créerait les Universités à ses frais. L'Etat, les Villes, Chambres syndicales, etc., subventionneraient cette Société. L'Etat et les Villes prêteraient leur personnel de professeurs qui formerait le noyau principal.

« Forte de ces subventions, la Société pourrait ainsi faire un emprunt considérable et mener tout de suite à bien, suivant un plan méthodique, la création des Universités.

« Elle trouverait encore des ressources dans les donations, droits d'inscriptions des élèves (droits très minimes), location des locaux aux sociétés d'instruction, aux sociétés syndicales, aux sociétés donnant des fêtes, conférences, etc.

« Une subvention annuelle, relativement minime de 200.000 fr., par exemple, consentie par les différentes parties intéressées ; Etat, Villes, Chambres syndicales, etc., etc., permettrait d'emprunter un capital de 10 millions, en lui garantissant, à priori, un revenu de 2 0/0.

« Dans la plupart des cas, il y aurait lieu d'espérer que l'Etat ou les Villes donneraient le terrain.

« Nous soumettons cette idée à l'examen de tous ceux qu'intéresse cette question vitale de l'enseignement supérieur du peuple, et nous souhaitons qu'une initiative généreuse en amène la prompte réalisation. »

Voilà un projet magnifique. On peut modifier ce qu'il a de trop ambitieux pour l'instant ; mais, dans les grandes lignes, on doit l'accepter avec enthousiasme.

Il est très pratique. Il faut qu'il aboutisse. J'aimerais que ce fût par l'initiative privée, — comme l'Institut Pasteur.

Ah ! la belle œuvre ! Ah ! l'œuvre féconde ! C'est par elle, comme le dit mon aimable correspondant, que se résoudra le problème social, que se tairont les haines stériles. C'est par elle, ô Sociétés de tempérance ! que se terrassera définitivement l'alcoolisme. C'est par elle que nous retrouverons le sens social, que nous nous libérerons de la tyrannie brutale et néfaste des foutes.

Je voudrais faire comprendre toute la haute portée sociale d'un tel projet.

L'école garde l'enfant de l'ouvrier jusqu'à treize ans au plus. Jusque-là, il le faut reconnaître, elle a fait tout ce qu'elle a pu, tout ce qu'elle devait faire.

Mais après ?

On pense bien que ce n'est pas dans l'âme en devenir de l'enfant que les principes abstraits des manuels civiques peuvent laisser les germes fertiles qui doivent lever en volonté et en conscience. On peut mettre l'enfant dans un mécanisme moral de préceptes, d'autorité toute extérieure et de sanctions simplistes, et si ce mécanisme est bien organisé, il produira d'excellents résultats immédiats. Mais on ne peut élever l'enfant à la véritable vie morale, quelque sublimes que soient les doctrines enseignées.

Jusqu'à dix-sept ans, jusqu'à ce qu'il soit ouvrier, cela peut aller ainsi. Il va quelquefois aux cours du soir. Le plus souvent, dans les familles convenables, il reste à la maison.

Mais le voici libre. Il a dix-huit ans. Il est ouvrier. C'est le moment où, disposant d'un petit budget, il fera sa vie. Moment solennel pour le travailleur ! C'est à ce tournant de son existence qu'il se pose plus ou moins nettement les grandes questions sur le sens de la vie, sur les origines et sur les fins. Suivant son caractère, les circonstances, quelques lectures dues au hasard, les fréquentations, ces questions essentielles, il les résoudra ou il ne les résoudra pas. Je veux dire qu'il croira les résoudre. L'humanité a mis des siècles et des siècles à faire les acquisitions morales et mentales sur lesquelles elle vit présentement, et pour que cet ignorant pût s'y élever ainsi, du premier coup, sans indication, sans direction, il faudrait qu'il fût un génie. Les génies sont rares.

S'il reconnaît l'impossibilité de calmer ses vagues inquiétudes, s'il se rebute il est voué à l'alcoolisme, au crime. Il est perdu. S'il croit avoir trouvé la vérité, c'est en général dans les doctrines simplistes et absolutistes du socialisme et de l'anarchie.

Pour ma part, comme ouvrier, je sais quelles difficultés nous avons à surmonter pour atteindre, dans la nuit de l'inconscient qui nous enveloppe, la vérité morale, et mon cœur s'est déchiré à toutes les aspérités de l'erreur, et mon âme est encore meurtrie des crises douloureuses et dangereuses qu'elle eut à traverser.

Ce sont ces angoisses qu'il faut épargner à l'ouvrier, comme on les épargne aux riches ; ce sont ces dangers qu'il faut prévenir dorénavant. Il y aura moins de victimes du vice, de l'alcoolisme, de la révolte vaine et de la lâcheté.

Par l'instruction supérieure, nous donnerons une direction spirituelle au peuple et nous ferons son éducation éthique-sociale.

J'entends par « instruction supérieure populaire » une large description de l'évolution laborieuse de l'esprit humain ; un impartial résumé de toutes les grandes hypothèses dont l'humanité s'est satisfaite jusques à maintenant ; une

étude respectueuse de toutes les vastes synthèses tentées par le génie de l'homme pour dominer l'absolu; la diffusion de la forte méthode de la sociologie positive; l'éveil, en un mot, de l'esprit scientifique et philosophique.

J'entends par « éducation éthique-sociale » l'illumination de la conscience; le développement du sentiment profond de l'universelle solidarité; l'éducation même et l'hygiène de la volonté; l'élévation de l'âme jusqu'à la joie de toute beauté; la formation intérieure, en un mot, de la socialité consciente.

Notre *Coopération des Idées pour l'Enseignement supérieur et l'Éducation éthique-sociale du Peuple* n'est qu'une modeste expérience. Il ne faut pas en rester là.

A l'étranger, il y a des Universités populaires, des magnifiques palais du peuple, mille fois plus utiles à la discipline sociale que toutes nos lois, Eh bien! cela se peut faire aussi en France. Comment?

Les moyens sont nombreux. Mon honorable correspondant en propose quelques-uns. J'en propose un à mon tour.

Une ligue va se fonder. Parmi ses adhérents, nombreux déjà, elle compte les maîtres de la pensée présente, des hommes qui ont été les organisateurs enthousiastes de l'instruction primaire, des pédagogues éminents. C'est la *Ligue Michelet*. Le but que se propose cette association est excellent. Nous ne sauverons notre pays du chaos et de la décadence qu'en le réalisant. Et cela ne se peut faire que par les Universités populaires.

C'est donc à la *Ligue Michelet* qu'il appartient surtout d'en poursuivre activement la création. Titre oblige. Michelet, le chantre du *Peuple*, eût été des nôtres pour enflammer l'âme populaire de l'idéal nouveau, — et l'arracher au cabaret, au ruisseau, à la barricade, la sauver de toutes les déchéances, de toutes les folies de l'erreur sociale.

Si elle le veut, c'est-à-dire si elle veut agir, si elle veut prendre vraiment la direction spirituelle du peuple, si elle veut vivre, la *Ligue Michelet* peut faire promptement aboutir ce merveilleux projet.

G. DEHERME.

LA QUESTION SOCIALE

Les Harmonistes

(Suite, voir nos 30 et 31)

III

Par quels *moyens pratiques* organiser la grande fédération Harmoniste des coopérateurs et de tous leurs alliés naturels?

Le premier moyen très simple me paraît devoir être celui que j'ai proposé plus haut (1) pour unir entre eux les syndicats coopératifs nationaux.

Ce moyen c'est la nomination de DÉLÉGUÉS DE SYMPATHIE.

De même qu'à l'intérieur de l'*Alliance coopérative internationale*, les différents syndicats nationaux seraient unis par des délégués de sympathie, de même à un degré plus vaste et compréhensif d'union, l'*Alliance coopérative internationale*, aurait son délégué de sympathie avec la totalité des mutualistes, par

(1) Voir n° 30, page 425.

exemple, et la totalité des mutualistes aurait son délégué de sympathie avec l'*Alliance coopérative internationale*.

On procéderait pareillement pour tous les autres groupes susceptibles d'entrer dans le parti Harmoniste.

Ainsi : 1° Alliance coopérative internationale, 2° Mutualistes, 3° Union des œuvres d'assistance par le travail, 4° Union des banques populaires, 5° Union des patrons conciliateurs, 6° Groupe des fondateurs de colonies sociales, 7° Union de la presse sociologique, 8° Union des penseurs, poètes et artistes sociaux, 9° Association de citoyens et citoyennes favorables à l'Harmonisme, 10° Ligue pour l'instruction et l'éducation des enfants en vue de la vie sociale, 11° Ligue pour l'instruction et l'éducation des électeurs et du suffrage universel, 12° Union harmoniste des droits de la femme. Chacune de ces associations, chacun de ces groupes serait uni à tous les autres par délégués mutuels de sympathie ; chaque association nommerait son délégué qui se mettrait en rapport avec les délégués de toutes les autres.

Parmi les associations que je viens d'énumérer un grand nombre ne sont pas constituées.

C'est vrai. Mais leurs éléments existent très réels et visibles.

Il ne semble donc pas qu'il serait difficile de constituer en associations ces éléments.

Et, d'autre part, les hommes et femmes qui forment les éléments et constitueraient les associations peuvent, avant même d'avoir établi celles-ci, nommer des délégués.

Les électeurs d'une circonscription politique ne sont pas comme électeurs, nécessairement réunis en association spéciale, avec statuts, organisme régulier, etc.

Cela ne les empêche point de nommer un député.

Tous les patrons conciliateurs et fraternitaires du monde, par exemple, ni tous les hommes qui veulent l'instruction et l'éducation du suffrage universel, ni tous ceux qui fondent ou rêvent de fonder des colonies sociales ne sont pas actuellement réunis en trois associations ou groupes respectifs.

Cela n'empêcherait pas chacune de ces trois collectivités humaines de nommer tout de suite, avant d'être constituée en association, son délégué de sympathie.

Et cette nomination serait, dans chacune des trois collectivités, un premier acte de solidarité effective et officielle l'engageant à se constituer en association ou groupe.

Autre problème : les associations, groupes, unions, ligues, etc... du parti Harmoniste devraient-ils être nationaux ou, comme l'est déjà l'*Alliance coopérative internationale* ?

Je n'hésite pas à penser qu'ils devraient être internationaux.

Paix sociale, paix internationale ont mission de s'entraider, de s'*entre-fonder*.

Quels admirables auxiliaires à la paix européenne, mondiale et à l'arbitrage, que de multiples associations sociales qui seraient internationales ! L'entrecroisement, l'enchevêtrement de groupes, d'intérêts, de sentiments sociaux et, en même temps internationaux ferait de tous les peuples un seul tissu vivant. Et quand les peuples seraient un seul corps social, ils ne voudraient plus frapper de peuple, parce qu'ils ne voudraient plus se frapper.

A déployer internationalement les groupes harmonistes, on rencontrera des difficultés de détail. Mais elles se résoudreont pas la science, la patience et l'amour.

L'*Alliance coopérative internationale* nous offre d'ailleurs un arrangement

qu'on peut imiter. Elle a décidé que le soin de constituer des syndicats d'entreprises coopératives doit être laissé à chaque nation (1). Les syndicats afférents à l'Alliance coopérative sont, par conséquent, nationaux. Mais elle-même demeure internationale. Mais son « *Comité Central* » se compose de trente-sept membres appartenant aux divers pays représentés dans l'*Alliance coopérative*. » (2)

De même chacune des autres associations Harmonistes pourrait avoir des syndicats nationaux et un Comité central international.

On se rappelle seulement que j'avais proposé d'unir les syndicats nationaux de l'Alliance coopérative par des délégués de sympathie. Je le propose aussi pour les syndicats nationaux des autres associations Harmonistes.

Donc, en résumé, chaque association Harmoniste aurait : 1° à la base, des syndicats nationaux, unis entre eux par de simples délégués de sympathie ; 2° au milieu, un Comité central international ; 3° au sommet, un délégué général de sympathie, membre de ce Comité central et en relations avec les délégués généraux de sympathie, membres des Comités centraux de toutes les autres associations Harmonistes (3).

(A suivre).

ALBERT JUNET.

LES LIVRES QUI FONT PENSER

La Cité de Calvin. — Autour d'un Péché, par *Valentin Grandjean*
(F. CLERGET, éd., rue Guénégaud)

Ce roman vaut par l'écriture précise et pure et par l'idée générale toute imprégnée d'ibsenisme. C'est dire qu'il exalte l'énergie et la sincérité.

L'auteur cingle spirituellement le bigotisme, la tartuferie, la veulerie. Dans la Cité de Calvin, cette œuvre est utile ; en France nous avons plus à craindre le cynisme, la blague et le dilettantisme. Toutefois, j'aime à croire que l'hypocrisie est exceptionnelle chez les évangélistes, et que M. Valentin Grandjean a grossi le mal pour le mieux montrer.

Mais, ici comme à Genève, l'énergie manque. Je sais gré à l'auteur de l'invoquer, et de sonner de sa diane sonore le réveil des volontés. Cependant je lui voudrais une autre manifestation que celle du jeune Henry Davel. Vraiment, il ne sert de rien de se révolter contre le despotisme paternel, l'hypocrisie ambiante, de s'affranchir de tous les liens pour suivre une fille. Je ne pense pas que ce soit là un modèle pour notre génération. Ah ! gardons-nous des théories de fierté pour prétexter les actions basses. C'est bien le pire des mensonges que celui qu'on fait à soi-même !

A l'homme fort, conscient, nous avons à proposer d'autres destinées, — plus hautes. La révolte individuelle, même dans Ibsen, ne se légitime que par des raisons sociales. Sinon, elle est mauvaise, — socialement, — et ne saurait être approuvée. Or le héros de ce livre ne se libère des entraves extérieures que pour tomber sous le joug de l'instinct. La volonté, la conscience ne sont pour rien dans son acte. Sa révolte ne se justifie pas. Elle est mauvaise.

(1) Compte rendu du Congrès de l'Alliance coopérative internationale en 1896, p. 151.

(2) Compte rendu du Congrès de l'Alliance coopérative internationale en 1896, p. 154.

(3) Cette organisation se rapporte aux associations Harmonistes constituées. Pour celles qui ne seraient pas encore constituées, les hommes susceptibles de les former pourraient toujours, comme je l'ai dit plus haut, nommer des délégués de sympathie (qui correspondraient aux délégués généraux dont je parle maintenant).

Le reste de l'organisation, syndicats nationaux, comités centraux manquerait tant que les associations ne seraient pas constituées.

Mais Henry Davel n'est qu'un enfant, sa vie n'est qu'au début, et l'on peut espérer, malgré tout, qu'il se reprendra et se fera libre, définitivement, — par l'effort et pour l'action. C'est un second volume que nous attendons de M. Valentin Grandjean.

Dans ce roman fort intéressant, comme on le voit, il y a des portraits qui resteront.

Livre de bibliothèque, à conserver et à relire.

De la Glose, par Léon Bigot

(Ch. LOUAGE, imp., Place de l'Hôtel de Ville, Provins)

Aux lettrés, on ne saurait trop recommander le remarquable discours prononcé par M. Léon Bigot, à la distribution des prix du Collège de Provins, le 30 juillet 1898. Ils y trouveront ce qu'ils apprécient par dessus tout : la beauté du style et la clarté classique de la pensée éprise d'idéal.

Dans le débat qui passionne en ce moment le monde universitaire, voire même, à un autre point de vue, les sociologues, M. Léon Bigot intervient. Loin d'en vouloir aux Humanités, il voudrait en augmenter la part, aussi bien pour les études modernes que pour les anciennes. Il craint que nous perdions notre lumineuse tradition idéaliste, pour tomber dans l'utilitarisme et l'américanisme. S'il en doit être ainsi, il est évident que nous ne devons point changer notre système d'éducation, comme nous y engageant MM. Demolins, Jules Lemaitre, Bonvalot et beaucoup d'autres esprits, qui, cependant, ne sauraient être suspects d'utilitarisme.

La petite brochure de M. Léon Bigot va donner de nouveaux prétextes aux discussions, — et nous n'avons qu'à y gagner. Si les combats par le canon sont désastreux pour les vaincus comme pour les vainqueurs, les combats par l'idée sont toujours féconds pour tout le monde.

G. DEHERME.

Nous avons reçu :

La Psychologie expérimentale, une broch. 0,30. (Librairie du magnétisme, 23, rue Saint-Merri).

Le Fourierisme, par Charles-M. Limousin, une broch. 1 fr. (Guillaumin, éd. 14, rue Richelieu).

Pierrot mendiant, par Edmond Teulet, éd. du Grillon, 40, rue d'Enghien. Délicieuse fantaisie en vers. Musique de G. Marietti et Paul Blétry.

Législation et Jurisprudence sociale en France, circulaire n° 23, série A, du Musée Social (5, rue Las Cases).

L'éditeur Armand Colin (5, rue de Mézières, à Paris), met en vente la deuxième édition de *l'Ame enfantine* : cinquante chansons, de notre collaborateur Marc Legrand, avec leurs mélodies. Les auteurs de ces dernières sont : MM. Bonnamy, Clérice, Diet, Th. Dubois, Eymieu, Gazier, Gregh, Hahn, Huè, d'Indy, Laurent de Rillé, Lavignac, Le Borne, Marcel Legay, Le Tourneux, Lutz, Malherbe, Massenet, de Ménil, Michiels, Missa, Pfeiffer, Puget, Pugno, Reyer, Samuel Rousseau, Salabert, de Salelles, Salvayre, de Sivry, Tiersot, de la Tombelle, P. Vidal, Weckerlin, Widor, etc. Un spécimen de *l'Ame enfantine* est envoyé contre 0 fr. 75.

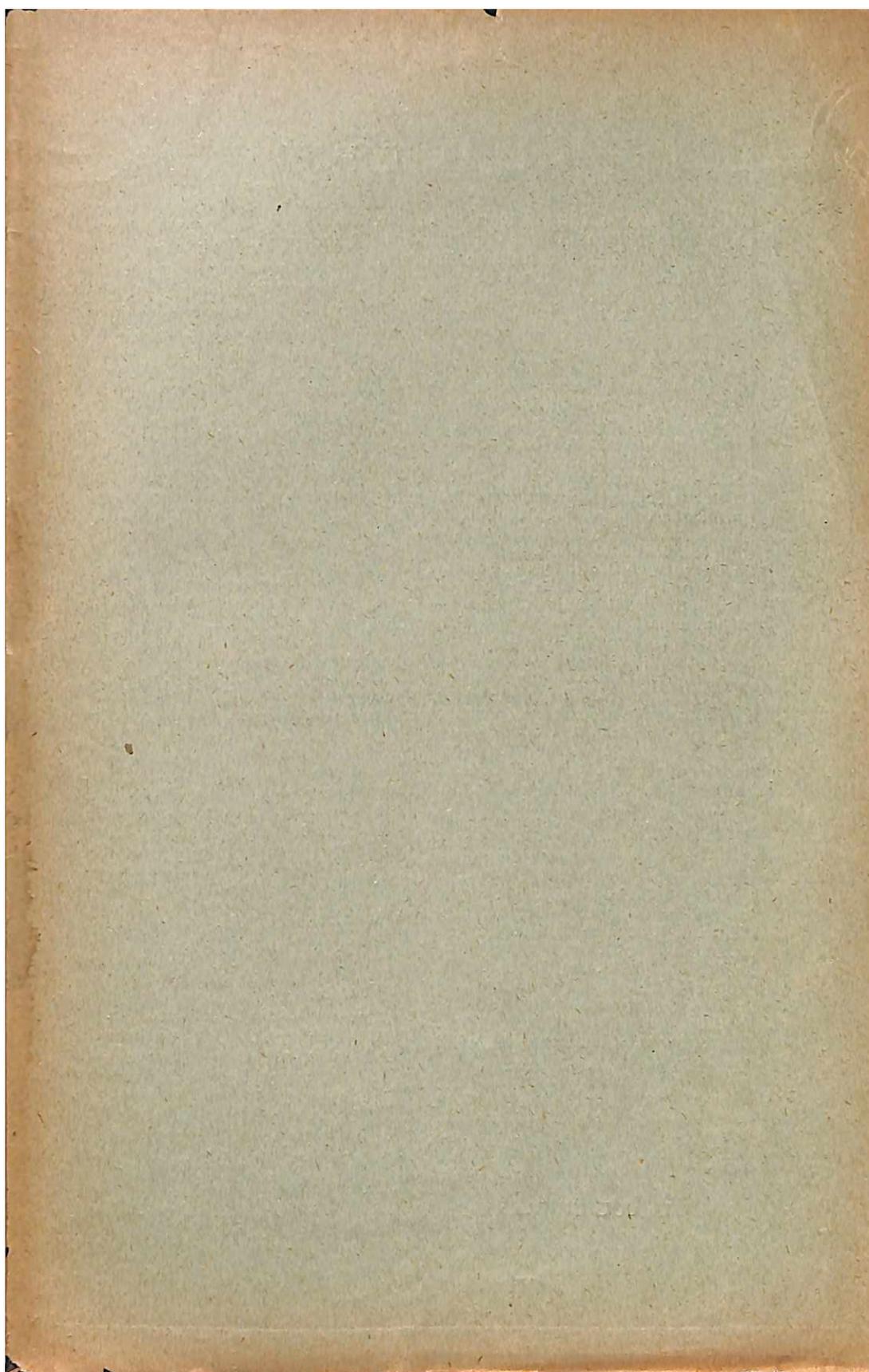
SOUSCRIPTION EN FAVEUR DE LA COOPÉRATION DES IDÉES

Pour l'Enseignement supérieur et l'Éducation éthique sociale du Peuple

Nous avons reçu : Précédemment, 249 fr. 50 ; M. Denoyel, 5 fr. ; M. Th. Monod, 5 fr. ; M. Mourier, 2 fr. ; M. Ch. Pinac, 5 fr. ; M. Thomas, 2 fr. ; Mlle X., 10 fr. ; D^r Chaslin, 20 fr.

Le Directeur-Gérant : G. DEHERME.

Imprimerie de la Coopération des Idées, à MONTDIDIER (Somme).



A LIRE

- L'Arbitrage entre Nations*, 10, rue Pasquier.
Le Bulletin de l'Union pour l'Action morale, 6, impasse Ronsin.
L'Humanité Nouvelle, 5, Impasse du Béarn.
Le Mercure de France, 5, rue de l'Echaudé Saint-Germain.
La Revue Blanche, 1, rue Laffitte.
Après l'École, 35 bis, rue de Fleurus.
La Revue de la Société d'Etudes philosophiques et sociales, 15, rue Racine.
Le Parisien de Paris, 21, quai de l'Horloge.
Les Archives d'anthropologie criminelle, 78, rue de l'Hôtel-de-Ville, Lyon.
La Revue Philosophique, 108, bd St-Germain.
La Revue Internationale de Sociologie, 16, rue Soufflot.
Revue de la Prévoyance et de la Mutualité, 78, rue Bonaparte.
Les Temps nouveaux, 140, rue Mouffetard.
L'Ermitage, 16, rue du Sommerard.
Le Relèvement social, 2, rue Balay, à St-Etienne.
La Revue Socialiste, 78, passage Choiseul.
La Revue Occidentale, 10, rue Monsieur-le-Prince
La Résurrection, à Saint-Raphaël (Var).
L'Alcool, 5, rue de Pontoise.
La Paix par le Droit, 13, rue Soufflot.
La Lumière, 96, rue Lafontaine.
Simple Revue, 41, boulevard Haussmann.
L'Emancipation, 1, rue Duguesclin, à Nîmes.
Le Libre, 20, avenue du Maine.
Le Moniteur des Syndicats ouvriers, 6, rue des Quatre-Vents.
Manuel général de l'Instruction primaire, 79, boulevard Saint-Germain.
Le Midi fédéral, 1, place du Capitole, à Toulouse.
La Philosophie de l'avenir, 90, rue Marie-Thérèse, Bruxelles.
La Science sociale, 56, rue Jacob.
La Revue encyclopédique, 17, rue Montparnasse.
Le Devenir social, 16, rue Soufflot.
La Rénovation, 104, rue de Rosny, à Montreuil-sous-Bois.
La Revue idéaliste, 21, rue Saint-Dominique.
La Revue scientifique et morale du Spiritisme, 3, rue Manuel.
La Revue du Brésil, 56, rue Saint-Georges.
Le Bulletin des Sommaires, 44, rue Beaunier.
L'Humanité intégrale, 20, avenue Trudaine.
L'Initiation, 5, rue de Savoie.
Les Petits Plaidoyers contre la Guerre, à Fontenay-sous-Bois.
L'Enclos, 7, rue des Saules.
Le Solidariste, 33, rue Bonaparte.
Le Réformiste, 18, rue du Mail.
Cronache del Rinascimento Etico-sociale, Venezia.
Annales de l'Institut des Sciences Sociales, 11, rue Raveinstein, Bruxelles.
La Liberta e la Pace, 2, Piazza Ponticello, Palerme.
La Montagne, 8, boulevard des Tranchées, Genève.

LE COURRIER DE LA PRESSE
PARIS — 21, Boulevard Montmartre, 21 — PARIS

Directeur: A. GALLOIS

Le COURRIER de la PRESSE lit 6,000 journaux par jour